

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 7 novembre 2024.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le jeudi 7 novembre 2024 à 13 h, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M^{me} Micheline Ancil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M ^{me} Lise Boulianne	Sacré-Coeur
M. André Desrosiers	Les Escoumins
M. Richard Foster	Forestville
M. Donald Perron	Longue-Rive
M ^{me} Nathalie Ross	Les Bergeronnes
M ^{me} Claire Savard	Colombier
M. Richard Therrien	Tadoussac
M. Jean-Maurice Tremblay	Portneuf-sur-Mer

Assistent également à cette séance :

M ^{me} Marylise Bouchard	Conseillère aux communications
M ^{me} Claudine Dufour	Adjointe de direction
M ^{me} Élise Guignard	Directrice générale et greffière-trésorière
M ^{me} Véronique Lapointe	Directrice des finances

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Administration générale :
 - 3.1. Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord :
 - 3.1.1. Avis de motion;
 - 3.1.2. Dépôt du projet de règlement;
 - 3.2. Règlement 137-2-2024 modifiant le Règlement numéro 137-2017 concernant l'imposition des quotes-parts pour toutes les municipalités de la MRC de La Haute-Côte-Nord :
 - 3.2.1. Avis de motion;
 - 3.2.2. Dépôt du projet de règlement;
4. Aménagement du territoire :
 - 4.1. Politique d'aide financière pour l'amélioration des chemins multiusages sur le TNO Lac-au-Brochet - Volet 1 - adoption d'un projet;
5. Gestion des matières résiduelles :

- 5.1. Exploitation de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer - octroi d'un contrat;
 - 5.2. Avis de fin du contrat de traitement des matières recyclables avec Société VIA;
 - 5.3. Acceptation finale du contrat 2024-03 pour l'acquisition de conteneurs à chargement avant;
 - 5.4. Gestion des écocentres - mandat d'accompagnement;
6. Développement socioéconomique :
- 6.1. Officialisation d'un partenariat entre la MRC de La Haute-Côte-Nord et La Ruche Solution de financement (La Ruche Côte-Nord);
 - 6.2. Programme de mise en valeur d'Hydro-Québec (PMVI) - modification et prolongation du projet 2023-094;
 - 6.3. Programme de vitalisation municipale (FRR 4) :
 - 6.3.1. Prolongation du projet 2024-007;
 - 6.3.2. Prolongation du projet 2024-024;
 - 6.4. Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) - prolongation du projet 2024-093;
 - 6.5. Politique de soutien aux études préalables et fonds d'expertise à la réalisation de projet (PSEFE) - prolongation du projet 2024-056;
 - 6.6. Programme Signature innovation (FRR 3) - adoption de projets;
7. Transport :
- 7.1. Aide financière au transport interurbain par autobus - autorisation de signer la convention d'aide financière;
8. Gestion financière :
- 8.1. Fondation Loisir Côte-Nord - demande de partenariat financier;
9. Affaires nouvelles;
10. Période de questions;
11. Fermeture de la séance.

Ouverture de la séance

Considérant la présence de tous les membres du conseil, Madame Micheline Anctil, préfet de comté, constate que les règles prévues à l'article 152 du *Code municipal du Québec* s'appliquent pour la tenue de la présente séance extraordinaire. Elle déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2024-11-344

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 157 du *Code municipal du Québec* pour la tenue d'une séance extraordinaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE les membres du conseil renoncent aux formalités prescrites par la loi pour la tenue d'une séance extraordinaire et consentent à prendre en considération l'ordre du jour présenté ci-avant.

***Avis de motion et dépôt du projet
de Règlement 167-2024 sur la régie interne
des séances du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord***

Avis de motion est donné par Madame Lise Boulianne, conseillère de comté, à l'effet que, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, sera soumis pour adoption un règlement sur la régie interne des séances du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), avec dispense de lecture.

***Avis de motion et dépôt du projet
de Règlement 137-2-2024 modifiant le Règlement numéro
137-2017 concernant l'imposition des quotes-parts pour
toutes les municipalités de la MRC de La Haute-Côte-Nord***

Avis de motion est donné par Madame Nathalie Ross, conseillère de comté, à l'effet que, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, sera soumis pour adoption un règlement aux fins de modifier le Règlement numéro 137-2017 concernant l'imposition des quotes-parts pour toutes les municipalités de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), avec dispense de lecture.

RÉSOLUTION 2024-11-345

***Politique d'aide financière pour l'amélioration
des chemins multiusages sur le TNO Lac-au-Brochet -
Volet 1 - adoption d'un projet***

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a adopté en novembre 2022 la *Politique d'aide financière pour l'amélioration des chemins multiusages sur le Territoire non organisé (TNO) Lac-au-Brochet* (résolution 2022-11-358) et que celle-ci a été révisée le 19 mars 2024 (résolution 2024-03-096);

ATTENDU QUE le Service de l'aménagement du territoire est responsable d'analyser et de prioriser les dossiers reçus ainsi que d'établir le montant de l'aide financière qui leur sera accordé selon l'enveloppe réservée à la MRC;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a déposé une demande d'aide financière de 16 000 \$ dans le cadre du *Volet 1 - Maintien des chemins multiusages sur le TNO* de cette politique;

ATTENDU QUE le présent projet vise à consolider les investissements qui se sont réalisés, lesquels permettent une meilleure accessibilité à ce territoire;

ATTENDU QUE le budget adopté pour la mise en œuvre de la *Politique d'aide financière pour l'amélioration des chemins multiusages sur le TNO Lac-au-Brochet* dispose des fonds nécessaires pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE le Service de l'aménagement du territoire a analysé la demande déposée et qu'elle s'avère conforme et admissible à l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte d'accorder une aide financière, dans le cadre du *Volet 1* de la *Politique d'aide financière pour l'amélioration des chemins multiusages sur le TNO*, au projet suivant :

N° dossier	Organisme	Titre du projet	Aide financière accordée
2024 TNOV1 006	MRC de La Haute-Côte-Nord	Remise en forme du chemin de Portneuf au km 65	16 000 \$

QUE le conseil autorise la Direction générale de la MRC à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet.

***Exploitation de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer -
octroi d'un contrat de gré à gré
(Réf. : 5.1)***

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION 2024-11-346

***Avis de fin du contrat de traitement
des matières recyclables avec Société VIA***

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a octroyé à Société VIA un contrat ayant débuté le 1^{er} mai 2020 pour le traitement de ses matières recyclables, et ce, pour une période de trois ans (résolution 2020-04-107);

ATTENDU QUE le 17 janvier 2023, conformément à l'article 3.1.1 du Cahier des charges, le conseil s'est prévalu de l'option de renouvellement et a prolongé ce contrat pour une période de deux ans, soit jusqu'au 30 avril 2025, selon les mêmes clauses et conditions (résolution 2023-01-012);

ATTENDU QU'à compter du 1^{er} janvier 2025, le tri et le conditionnement des matières recyclables de même que leur lieu de livraison seront gérés par Éco Entreprise Québec (EEQ);

ATTENDU QU'ÉEQ a informé la MRC qu'elle devait mettre fin à son contrat avec Société VIA au 31 décembre 2024;

ATTENDU QU'ÉEQ a désigné le centre de tri de Saguenay comme lieu de tri et de conditionnement des matières recyclables de la MRC à partir du 1^{er} janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord avise Société VIA, située au 1200, rue des Riveurs, Lévis, que le contrat « Traitement des matières recyclables pour la période débutant le 1^{er} mai 2020 » prendra fin le 31 décembre 2024.

***Acceptation finale du contrat 2024-03
pour l'acquisition de conteneurs à chargement avant
(Réf. : 5.3)***

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Gestion des écocentres - mandat d'accompagnement
(Réf. : 5.4)

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION 2024-11-347

**Officialisation d'un partenariat entre la MRC La Haute-Côte-Nord
et La Ruche Solution de Financement (La Ruche Côte-Nord)**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord entretient une relation de collaboration positive avec La Ruche Solution de Financement (La Ruche Côte-Nord), un organisme de financement participatif et d'accompagnement, et a déjà soutenu plusieurs projets qui ont bénéficié de cette collaboration;

CONSIDÉRANT QUE l'officialisation d'un partenariat avec La Ruche Solution de Financement (La Ruche Côte-Nord) permettrait de renforcer cette relation, d'accroître la visibilité de la MRC de La Haute-Côte-Nord dans les communications de l'organisme, et de valoriser son engagement envers le développement socioéconomique régional;

CONSIDÉRANT QUE ce partenariat vise à encourager davantage d'initiatives locales à profiter des services de La Ruche Solution de Financement (La Ruche Côte-Nord) et à promouvoir les projets locaux ayant bénéficié du soutien de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise un partenariat avec La Ruche Solution de Financement (La Ruche Côte-Nord), permettant ainsi à cette dernière de mentionner la MRC dans ses communications comme partenaire de soutien aux projets régionaux;

QUE le Directeur du Service de développement économique soit mandaté comme responsable de la coordination du partenariat avec La Ruche Solution de Financement (La Ruche Côte-Nord) et qu'il supervise les initiatives de promotion des projets locaux ayant bénéficié de ce partenariat;

QU'il autorise la préfet et la directrice générale à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à cette entente, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l'entente, comme susdit.

RÉSOLUTION 2024-11-348

**Programme de mise en valeur d'Hydro-Québec (PMVI) -
modification et prolongation du projet 2023-094**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a accordé une aide financière de 159 100 \$ au projet 2023-094 de la Municipalité de Tadoussac pour la restauration du Musée Chauvin, déposé dans le cadre du *Programme de mise en valeur intégrée* (PMVI) (résolution 2023-10-298);

CONSIDÉRANT QUE les coûts des travaux sont moindres que prévu et que la Municipalité souhaite effectuer des travaux supplémentaires avec le reste du montant disponible;

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité de prolonger la date de fin de son projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet satisfait toujours les critères d'admissibilité du PMVI;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte la modification et la prolongation de la convention d'aide financière intervenue avec la Municipalité de Tadoussac pour le projet 2023-094 intitulé « Restauration du Musée Chauvin », jusqu'au 31 octobre 2025;

QUE la présente résolution modifie la résolution 2023-10-298.

RÉSOLUTION 2024-11-349

Programme de vitalisation municipale (FRR 4) - prolongation du projet 2024-007

CONSIDÉRANT QU'une aide financière de 32 107,29 \$ a été accordée à la Municipalité de Sacré-Coeur pour la réalisation de son projet 2024-007 intitulé « Améliorations, site du terrain de balle », dans le cadre du *Programme de soutien à la vitalisation municipale* (FRR 4) (résolution 2024-04-134);

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité de prolonger la date de fin de son projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet satisfait toujours les critères d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Therrien, et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte de prolonger la convention d'aide financière intervenue avec la Municipalité de Sacré-Coeur pour le projet 2024-007 intitulé « Améliorations, site du terrain de balle », jusqu'au 31 mai 2025;

QUE la présente résolution modifie la résolution 2024-04-134.

RÉSOLUTION 2024-11-350

Programme de vitalisation municipale (FRR 4) - prolongation du projet 2024-024

CONSIDÉRANT QU'une aide financière de 7 268,54 \$ a été accordée à la Municipalité de Tadoussac pour la réalisation de son projet 2024-024 intitulé « Les aînés en action - projet de bancs », dans le cadre du *Programme de soutien à la vitalisation municipale* (FRR 4) (résolution 2024-03-105);

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité de prolonger la date de fin de son projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet satisfait toujours les critères d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte de prolonger la convention d'aide financière intervenue avec la Municipalité de Tadoussac pour le projet 2024-024 intitulé « Les aînés en action - projet de bancs », jusqu'au 31 mai 2025;

QUE la présente résolution modifie la résolution 2024-03-105.

RÉSOLUTION 2024-11-351

***Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) -
prolongation du projet 2024-093***

CONSIDÉRANT QUE le conseil a accordé une aide financière de 9 760 \$ au projet 2024-093 de la Municipalité de Sacré-Coeur intitulé « La Route bleue », dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)* (résolution 2024-05-181);

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité de prolonger la date de fin de son projet en raison de délais de réalisation;

CONSIDÉRANT QUE le projet satisfait toujours les critères d'admissibilité de la PSPS;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte de prolonger la convention d'aide financière intervenue avec la Municipalité de Sacré-Coeur pour le projet 2024-093 intitulé « La Route bleue », jusqu'au 31 juillet 2025;

QUE la présente résolution modifie la résolution 2024-05-181

RÉSOLUTION 2024-11-352

***Politique de soutien aux études préalables et fonds d'expertise
à la réalisation de projet (PSEFE) - prolongation du projet 2024-056***

CONSIDÉRANT QU'une aide financière de 9 186,40 \$ a été accordée à la Ville de Forestville pour la réalisation de son projet 2024-056 intitulé « Capacité de gestion des eaux usées », dans le cadre de la *Politique de soutien aux études préalables et fonds d'expertise à la réalisation de projet (PSEFE)* (résolution 2024-04-130);

CONSIDÉRANT la demande de la Ville de prolonger la date de fin de son projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet satisfait toujours les critères d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte de prolonger la convention d'aide financière intervenue avec la Ville de Forestville pour le projet 2024-056 intitulé « Capacité de gestion des eaux usées », jusqu'au 31 mars 2025;

QUE la présente résolution modifie la résolution 2024-04-130.

RÉSOLUTION 2024-11-353

Programme Signature innovation (FRR 3) - adoption de projets

CONSIDÉRANT QUE des organismes ont déposé des projets dans le cadre du *Programme Signature innovation*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC gère ce programme à même le *Volet 3 du Fonds régions et ruralité (FRR 3)*;

CONSIDÉRANT QUE les projets déposés rencontrent les critères d'admissibilité du programme et que les organismes ont rempli toutes les conditions requises;

CONSIDÉRANT QUE le Comité directeur a analysé les projets et qu'il est favorable à l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du Comité directeur, accepte d'accorder une aide financière aux projets ci-dessous :

N° dossier	Organisme	Titre du projet	Montant
2024-208	Sacré Cœur Sauvage inc.	Construction d'un chalet	21 677,50 \$
2024-209	Instinct Nomade inc.	Création d'activités hivernales entre fjord et forêt	5 138,00 \$
2024-211	Municipalité des Escoumins	Bonification du Sentier du moulin	75 000,00 \$
2024-213	Municipalité de Sacré-Cœur	Amélioration Lac Gobeil	21 518,40 \$
Total :			123 333,90 \$

QU'il autorise la directrice générale et/ou le directeur du Service de développement économique à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

RÉSOLUTION 2024-11-354

Aide financière au transport interurbain par autobus - autorisation de signer la convention d'aide financière

ATTENDU QUE la demande de subvention de la MRC pour le maintien du service de transport interurbain par autocar entre Québec, Baie-Comeau et Sept-Iles, déposée dans le cadre de la section 3.1 « Maintien et amélioration des services existants de transport interurbain par autobus » du Volet III « Aide financière au transport interurbain par autobus » du *Programme d'aide au développement du transport collectif* (PADTC), pour l'exercice 2023-2024, a été acceptée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

ATTENDU QUE dans ce contexte, il y a lieu pour la MRC et le MTMD de conclure une convention d'aide financière afin de déterminer les obligations des parties;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise Madame Micheline Anctil, préfet, et Madame Élise Guignard, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et en son nom, la convention d'aide financière, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à la convention, comme susdit.

RÉSOLUTION 2024-11-355

Fondation Loisir Côte-Nord - demande de partenariat financier

CONSIDÉRANT QUE la mission de la Fondation Loisir Côte-Nord est d'amasser et gérer des fonds en région pour le bénéfice d'athlètes et artistes étudiants;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation remet annuellement en moyenne 50 000 \$ en bourses réparties dans chacune des disciplines, allant de la relève à l'élite et provenant de partout sur la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation sollicite la MRC afin de renouveler son partenariat pour un montant de 5 000 \$ par année pour une période de 3 ans et qu'un plan de visibilité est lié à cette proposition;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte de devenir partenaire de la Fondation Loisir Côte-Nord pour un montant de 5 000 \$ par année pour une période de 3 ans;

QU'il autorise Madame Micheline Anctil, préfet, et Madame Élise Guignard, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à cette entente.

Période de questions

Madame la Préfet, assistée de la Direction générale, répond aux questions qui lui sont adressées par les journalistes.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Élise Guignard, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 7 novembre 2024.

Élise Guignard, MBA, CPA
Directrice générale et greffière-trésorière

RÉSOLUTION 2024-11-356

Fermeture de la séance

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 13 h 17.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Micheline Anctil
Préfet

Élise Guignard, MBA, CPA
Directrice générale
et greffière-trésorière